



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 23 mai 2023, a été prescrite l'ouverture, pour une durée de trente et un jours consécutifs, **soit du lundi 19 juin 2023 à 9 h 00 au mercredi 19 juillet 2023 à 17 h 30**, d'une enquête publique sur le territoire de la commune de Coufouleux, préalable à la déclaration de projet sur l'intérêt général de la construction d'un nouveau collège - secteur du Bouvayo, valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Coufouleux - 53, avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFOULEUX.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :

- Conseil départemental du Tarn, maître d'ouvrage - Direction des bâtiments et ressources techniques - 81013 ALBI CEDEX 9 - Tél : 05.63.45.64.90 - Mail : [batiments@tarn.fr](mailto:batiments@tarn.fr)

- Société AUDEO, maître d'ouvrage délégué - Maison de l'Economie - 1, avenue Général Hoche - CS 73110 - 81011 Albi Cedex 9 - Tél. : 05.63.47.04.58 - Mail : [contact@audeo81.fr](mailto:contact@audeo81.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête comprenant, notamment, une note relative à l'intérêt général du projet de construction d'un collège et les éléments relatifs à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Coufouleux :

- en version papier, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, dans la mairie de Coufouleux,

- en version numérique, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, via un poste informatique à la mairie de Coufouleux, siège de l'enquête publique,

- en version numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)) en activant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/declaration-projet-coufouleux>

Toute personne intéressée peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09) dès la publication du présent arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Coufouleux

- par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur en mairie de Coufouleux (53, avenue Jean Bérenguier – 81800), siège de l'enquête publique

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site internet des services de l'État dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)) en activant le lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/declaration-projet-coufouleux>

- ou par courriel à l'adresse suivante :

[declaration-projet-coufouleux@mail.registre-numerique.fr](mailto:declaration-projet-coufouleux@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations et propositions formulées sur le registre d'enquête sur support papier sont annexées, au fur et à mesure, au registre dématérialisé.

Toute observation ou proposition formulée avant le lundi 19 juin 2023 à 9 h 00 ou après le mercredi 19 juillet 2023 à 17 h 30 n'est pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Par décision du 9 mai 2023, la présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné Mme Isabelle ROUSTIT, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur.

Elle siège en cette qualité à la mairie de Coufouleux.

Les observations et propositions écrites et orales peuvent aussi être présentées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, au commissaire-enquêteur qui assure des permanences à la mairie de Coufouleux aux jours et heures suivants :

- **jeudi 22 juin 2023 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 10 h 00 à 13 h 00**
- **mardi 4 juillet 2023 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **mercredi 12 juillet 2023 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **mercredi 19 juillet 2023 de 14 h 30 à 17 h 30**

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans la mairie de la commune de Coufouleux ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

La préfecture du Tarn publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr).

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la préfecture du Tarn – Secrétariat général aux affaires départementales – bureau de l'environnement et des affaires foncières 81013 Albi cedex 09.

A l'issue de la procédure, le conseil départemental du Tarn sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général du projet de construction d'un collège, par déclaration de projet, valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Coufouleux.